

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017

Date de convocation : 13 décembre 2017

Date d'affichage : 13 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice - BETON Brigitte - LABLANQUI Jean-Marie - MANEVAL Frédéric - BOISSIEUX Thierry - SILVESTRE Rachel -- GRANGER Franck— JUVENON Marie-Hélène - ANGE Josiane - WOZNIAK Jean-Marie - AUROUX François— DERBIER Paul - GIROT Dominique - GRACIANO Manu – CAMU Géraldine - ROBIN Christelle.

Absents excusés : TRINEAU Marie-France

Absents : BAILLIEZ Anne-Sophie – GIRERD-CHANEL Laurence

Procuration : TRINEAU Marie-France à BETON Brigitte

Manuel GRACIANO a été élu secrétaire de séance.

En présence de Karine GUILLEMINOT et Pierre PIENIEK

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2017
- AVIS SUR L'ADHESION DE LA COMMUNE DE PONSAS AU SYNDICAT DES EAUX DE LA VEAUNE (SIEV)

La commune de Clérieux émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Ponsas au SIEV.

Voté à la majorité (2 voix contre : Jean-Marie LABLANQUI et François AUROUX, 1 abstention : Rachel SILVESTRE, 14 voix pour)

- PRISE D'ACTE DE LA PRESENTATION DES RAPPORTS SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vu les rapports sur le prix et la qualité des services de prévention et de gestion des déchets, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif fournis par Valence Romans Agglo, Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des rapports sur la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif et émet le souhait de voir une déchetterie construite à l'ouest de Romans.

Voté à l'unanimité

- **CONCLUSION D'UNE CONVENTION DEFINISSANT LES MODALITES DE GESTION DE LA VOIRIE DE LA ZA DES FABRIQUES NOUVELLEMENT INTEGREE A VALENCE ROMANS AGGLO**

Considérant que, consécutivement à la loi NOTRe, l'agglomération a élargi son périmètre d'intervention au titre de sa compétence Economie. A ce titre les voiries, trottoirs et annexes des zones d'activités ont été transférés au patrimoine de l'agglomération. Ce patrimoine vient enrichir le patrimoine déjà intégré au titre de la compétence Economie. Afin de continuer à bénéficier de l'expertise d'exploitation et de la proximité des équipes communales sur les voiries d'intérêt communautaire, et dans un souci d'optimisation du service public, Valence Romans Agglo, en accord avec les Communes concernées, a proposé que les zones en question restent en exploitation communale. Une convention vise à organiser la prestation de service offerte par la commune à Valence Romans Agglo. Il s'agit d'une convention de prestation de services, à titre onéreux.

Le Conseil Municipal décide d'accepter que l'exploitation des voiries des zones d'activités des Fabriques (Impasse de l'Industrie) soit effectuée par les services communaux

Voté à l'unanimité

- **CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AVEC VALENCE ROMANS AGGLO POUR LA POSE DE BORNES WIFI CIGALE**

Considérant que dans le cadre de son projet Cigale de déploiement de l'accès à Internet sur le territoire, Valence Romans Agglo doit prochainement apposer des bornes wifi sur les bâtiments publics suivants :

- Le service technique (Impasse de l'Industrie)
- L'école publique (Place Georges Brassens)
- La mairie (Place Henri Bossanne)

Le Conseil Municipal autorise l'occupation temporaire du domaine public par Valence Romans Agglo pour l'installation de bornes wifi dans le cadre du déploiement de l'internet sur le territoire (projet Cigale)

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX D'EFFACEMENT ET DE FIABILISATION DES RESEAUX ELECTRIQUES PLACE HENRI BOSSANNE PAR LE SDED**

Opération : Electrification

Effacement et fiabilisation des réseaux électriques Place Henri Bossanne à partir du poste LAVOIR

Dépense prévisionnelle HT **50 960.57 €**

Dont frais de gestion HT : 2 426.69 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements hors taxe mobilisés par le SDED 40 768.46 €

Forfait communal **10 192.11 €**

Le Conseil Municipal approuve le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF

Voté à l'unanimité

- **DECLARATION DE PROJET POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ECOLE POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS AUTISTES**

Considérant le projet présenté à M. le Maire par un particulier de transformer une maison d'habitation et son domaine en une école privée pour accueillir des enfants autistes

Considérant l'impossible réalisation du projet actuellement parce que le bâtiment est situé en zone N du PLU et ne peut voir sa destination changer.

Considérant qu'un tel projet doit pouvoir être considéré comme d'intérêt général et pouvoir aboutir pour favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap

Le Conseil Municipal émet le souhait de voir créer une école pour l'accueil d'enfants autiste à Clérieux et autorise le Maire à lancer la procédure dite de déclaration de projet en faveur de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- **INTEGRATION DE LA VOIRIE DES HOULETTES AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – ACQUISITION DE LAPARCELLE E 1361**

Vu la délibération 52/2017 du 28 juin 2017 portant avis favorable à la cession à la commune de la voirie des Houlettes en vue de son intégration dans le domaine public

Considérant que la parcelle E 1361 a été omise lors de la décision initiale d'intégration de la voirie des Houlettes au domaine public communal.

Voté à l'unanimité

- **DECISION MODIFICATIVE N°1 M4 (LOCAUX PROFESSIONNELS)**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2135 (21) : Instal.géné.,agencements,aménag	95,05	28135 (040) : Instal.géné.,agencements,aména	95,05
	95,05		95,05

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61521 (011) : Bâtiments publics	-95,05		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorp	95,05		
	0,00		
Total Dépenses	95,05	Total Recettes	95,05

Voté à l'unanimité

- **DEMANDE DE SUBVENTION (AMENDE DE POLICE) – SECURISATION DES ABORDS DE LA MAIRIE**

Le Maire rappelle que le Département propose un dispositif de reversement du produit des amendes de police aux communes à la condition que cette subvention soit utilisée pour l'achat de matériel de sécurité. Cette subvention s'élève pour la commune de Clérieux à 1 872 euros pour l'année 2018.

Or, avec la réalisation des travaux de la mairie puis de la Place Henri Bossanne, il s'avère nécessaire de sécuriser les abords de la mairie pour rendre l'accès sans danger malgré les travaux qui seront en cours

Voté à l'unanimité

- **NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE – MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) AU 1^{ER} JANVIER 2018**

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) (versé tous les mois)
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) versé annuellement en novembre

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE E 796 797 798 799 800 801 802 803 ET 1665 SITUEE LES HOULETTES**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 29 novembre 2017, adressée par Maître RISSOAN HELINE, notaire à Peyrins, en vue de la cession d'une propriété située Les Houlettes, à Clérieux, cadastrée E 796 797 798 799 800 801 802 803 et 1665, d'une superficie totale de 64 716 m², appartenant à M. GERMAIN Thierry.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien.

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE E C 424 SITUEE 131 RUE PRATIC**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 30 novembre 2017, adressée par Maître TRAVERSIER-GENEVIER, notaire à Romans, en vue de la cession d'une propriété située 131 Rue Pratic, à Clérieux, cadastrée C 424, d'une superficie totale de 3 720 m², appartenant à M. BADZINSKI Yannick.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien.

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE ZM 110
SITUEE 135 ALLEE DIANE DE POITIERS**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 5 décembre 2017, adressée par Maître BARNASSON, notaire à Romans, en vue de la cession d'une propriété située 135 Allée Diane de Poitiers, à Clérieux, cadastrée ZM 110, d'une superficie totale de 1 037 m², appartenant aux Consorts GARO.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE E 1192
SITUEE 13 IMPASSE DES AUBEPINES**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 7 décembre 2017, adressée par Maître BILLON-MONVILLE, notaire à Chanos-Curson, en vue de la cession d'une propriété située 13 Impasse des Aubépines, à Clérieux, cadastrée E 1192, d'une superficie totale de 528 m², appartenant aux Consorts GRANGER.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien.

Voté à l'unanimité

- **QUESTIONS DIVERSES**

Frédéric MANEVAL :

- Travaux de la mairie : à ce jour, tout est démoli et les travaux pour la création de la cage d'ascenseur ont commencé
- Une réunion avec l'architecte est prévue le lendemain pour discuter des matériaux, couleurs, chantier... et recadrer les entreprises qui se garent n'importe comment dans la cour de pompiers.

Josiane ANGE :

- L'ouverture du bar-restaurant est prévue fin janvier-début février 2018. Les travaux d'intérieur d'aménagement ont commencé.

Paul DERBIER :

- La Route de Romans est devenue très dangereuse avec les nouvelles maisons qui se construisent.

Jean-Marie LABLANQUI :

- Les ateliers de TAP pour le prochain cycle ont été définis.

François AUROUX

- Il y a eu des dégradations de véhicule la nuit dernière à Clérieux, notamment Rue du Tram. Un riverain en a profité pour apostropher les gendarmes sur la présence de chiens dangereux détenus par ses voisins.
- La loi de finances pour 2018 met les bailleurs sociaux et notamment Valence Romans Agglo dans une situation financière compliquée. François AUROUX s'inquiète de la bonne gestion du projet de béguinage avec VRH
- Le déplacement du monument aux morts inquiète la population. Une rencontre a eu lieu il y a peu et le déplacement du monument aux morts est bien prévu. Il ne s'agit aujourd'hui que d'un projet qui doit être encore affiné.

Jean-Marie WOZNIAK

- Téléthon : 14 associations ont participé. 1 689 € ont été récoltés pour l'instant (il manque encore le FCCBG).

Brigitte BETON

- Il y a eu 110 participants au repas des seniors début décembre.
- Les colis de fin d'année ont été portés par les élus et les bénévoles du CCAS. Il y a eu 80 colis distribués dans le village et une dizaine en maison de retraite.
- Le bulletin municipal est en cours d'impression et doit être reçu vendredi. Il sera distribué avant la fin de l'année.

Fabrice LARUE

- Le 14 janvier 2018, à 11 heures, il y a la cérémonie des vœux.

Karine GUILLEMINOT

- Le budget 2018 du Département est stable à environ 750 millions d'euros. La baisse de la DGF n'est pas très importante mais les frais de solidarité augmentent encore (+ 4% d'APA, RSA stable).
- L'aide aux communes est toujours maintenue. Il reste même des crédits, avec des budgets communaux frileux et qui s'explique par la réforme de la taxe d'habitation et les baisses d'investissement. Il sera peut-être nécessaire de réfléchir à une réforme de ce système : revenir aux projets de moins de 80 000 € ou réfléchir à l'augmentation du taux de subvention.
- François AUROUX demande quel est l'état des routes départementales. Elles sont régulièrement entretenues. Les travaux sont priorisés selon une multitude de critères très techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.